LES VŒUX D'UN CITOYEN.

DISCOURS

Adressé au TIERS-*ETAT* DE *BORDEAUX*, *à l'occasion des Lettres de convocation pour les Etats-Généraux de 1789.*

PAR M. DE SEZE, Médecin.

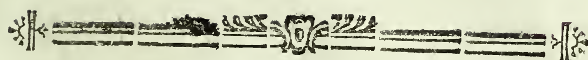
Réjouis-toi, Sion, & fors de la poussiere;
Quitte les vêtemens de ta captivité,
Et reprends ta splendeur premiere.
ESTHER, *Trag. Act. V, Sc. der n.*



1789.

Si ce petit Discours, écrit un peu à la hâte, mais avec la chaleur d'un sentiment honnête, & dans toute la pureté d'un cœur ami du bien, plaît à quelques-uns de mes Lecteurs, je m'en applaudirai; s'il déplaît à d'autres, je m'en consolerai, parce que je supposerai qu'ils voient & pensent mieux que moi; & que si leur patriotisme n'est pas plus ardent, il est du moins plus éclairé.

Peut-être quelqu'un de ces hommes, dont la critique salutaire travaille sans relâche à notre perfection, trouvera que mes réflexions ne sont pas neuves: tant mieux; je les voudrois plus communes, plus populaires encore; & je ne croirai la France véritablement heureuse que lorsqu'elles seront la pensée habituelle de chaque Citoyen.



LES VŒUX D'UN CITOYEN.

DISCOURS

Adressé au TIERS-ETAT DE BORDEAUX, *à l'occasion des Lettres de convocation pour les Etats-Généraux de 1789.*

Un Monarque juste & bon appelle auprès de lui ses sujets : il souhaite ardemment leur bonheur, & il veut le fonder sur sa véritable base, la liberté. Bien peu de Souverains sont tentés de faire ce présent à leurs Peuples, & peut-être dans l'histoire des Nations est-il peu d'époques où elles soient dignes de le recevoir. Après la mort de César, Brutus offrit en vain la liberté aux Romains ; les Romains avoient besoin de la servitude. Leur ambition, leur cupidité, tous leurs vices ne pouvoient plus se satisfaire que sous des despotes qui en donnassent eux-mêmes l'exemple ; & il leur falloit un gouvernement qui justifiât leur corruption. Aussi cette longue suite de monstres qui occuperent l'Empire n'épuisa-t-elle ni leur patience ni leur lâcheté.

Dans les temps d'ignorance & de barbarie, un Peuple peut se lasser de l'oppression ; mais s'il

ſecoue ſes chaînes, c'eſt preſque toujours avec violence. La liberté qu'il deſire, n'eſt que le droit de tout faire impunément. Les idées de juſtice & d'ordre ne ſe mêlant pas encore à celles de Gouvernement, il change ſes maîtres, & non pas ſes lois. C'eſt ainſi qu'après de longues diſſentions civiles qui avoient conſumé ſes forces & tari ſes richeſſes, lorſque la France s'applaudiſſoit de ſe voir enfin délivrée de tous ces petits tyrans qui l'avoient ſi long-temps aſſervie, elle ſe courboit déjà ſous le deſpotiſme de Richelieu.

C'eſt lorſqu'une Nation a acquis des lumieres ſans perdre tout-à-fait ſes vertus, lorſque les Grands ont été long-temps amollis par les délices des Cours, que leurs mœurs ſont devenues plus voluptueuſes, & celles du Peuple moins ſauvages, que les conditions ſe ſont rapprochées par la fortune, l'induſtrie & les talens; c'eſt lorſque les fautes plus que les vices de ſon Gouvernement ont éclairé cette même Nation, & lui ont appris qu'elle avoit au moins le droit de la plainte & de la priere, lorſqu'elle s'eſt formée ainſi par des réclamations énergiques & univerſelles une nouvelle puiſſance capable ſeule de la défendre, celle de l'opinion, que ni le Miniſtre, ni les Corps, ni les Ecrivains à gages ne peuvent plus corrompre, c'eſt alors que ſi ſon Souverain veut la régénérer, elle doit s'avancer en quelque ſorte au devant de ce bienfait, ſeconder de tous ſes efforts les bonnes intentions du Monarque, & craindre que tous les pieges ſemés ſous ſes pas, ne lui en faſſent perdre le fruit. Toute révolution qui ſurvient à cette époque, ne peut être que ſalutaire. Les mœurs nationales encore ſaines, ſupportent une conſtitution libre & juſte, &

nulle autre ne peut convenir à des esprits éclairés.

Le moment est arrivé pour nous, de nous donner cette constitution libre & juste qui, en assurant le bonheur de chacun, doit faire la puissance de tous. Nous n'étions pas sans doute préparés à cette révolution qui va changer nos destinées ; mais le malheur mûrit les Nations. Une suite d'événemens désastreux qui ont ruiné les finances & anéanti la confiance publique ; des Ministres irréfléchis ou pervers qui ont ébranlé toutes les autorités, & celle même dont ils usoient ; une suite d'erreurs volontaires ou imméditées, inévitables peut-être, dans un Gouvernement qui depuis des siecles vit au hasard ; chez une Nation qui depuis des siecles parle de son droit public, sans desirer de s'en faire un, parce que toutes les Puissances sont bien aises de cette obscurité des droits qui favorise l'étendue des prétentions ; enfin, une suite de fautes dues autant peut-être à la légéreté du caractere national, qu'aux conseils intéressés des courtisans, ou à l'imprudence des Ministres, nous ont fait sentir le besoin d'une régénération absolue qui, sans dénaturer notre Gouvernement monarchique, l'appuyât sur une base solide, & le rendît plus fort par les bornes mêmes qu'on poseroit à sa puissance.

Mais ce n'est pas assez de sentir le besoin de cette régénération, il nous faut des lumieres pour la faire, & de la sagesse pour la borner.

O mes Concitoyens ! quel est dans ce moment si important l'usage que vous allez faire de votre raison ? Jusques ici, dans la longue enfance où vous avez vécu, des jeux frivoles pouvoient l'intéresser. Vous épuisiez la carriere des beaux Arts ; ces Arts enchanteurs consoloient, embellissoient

votre vie ; ils couvroient de fleurs vos chaînes ; & vous n'en entendiez pas le bruit.

Maintenant appellés à l'œuvre du bien public, & à la reſtauration de l'ordre dans toutes les parties d'une adminiſtration immenſe, abandonnez pour un temps ces jeux brillans de l'imagination qui, en perpétuant l'inſouciance, éterniſent l'oppreſſion. Revêtez les mâles ſentimens & les vaſtes penſées. Ce n'eſt pas uniquement le bonheur de la génération préſente qui vous eſt confié. Vous allez ſtipuler les intérêts de vos deſcendans ; non que vous ayiez le droit d'enchaîner leur volonté ; mais c'eſt que le concours des circonſtances propres aux révolutions, ne ſe rencontre qu'une fois, & que ce n'eſt que lorſque les maux ſont devenus extrêmes, que les Nations s'agitent pour changer leur ſort.

Votre premiere attention s'eſt portée ſur la compoſition de cette Aſſemblée nationale ſi vivement ſollicitée, & dont la promeſſe ſeule a calmé nos diſſentions.

Vous avez deſiré, & avec raiſon, que ſon organiſation fût telle que tous les intérêts oppoſés puſſent ſe balancer réciproquement, ſe choquer & ſe détruire. Vous n'avez pas cru qu'on dût convoquer les Etats-Généraux ſuivant la forme de 1614, pour leur laiſſer le droit de ſe conſtituer mieux. Car ce droit eſt de leur eſſence, & ils l'auront toujours dans quelque forme qu'ils ſoient convoqués. Mais l'intérêt, le deſir de le faire ne peut naître dans les cœurs qu'autant que la premiere organiſation ne favoriſera aucune claſſe particuliere. Le propre d'une conſtitution injuſte, eſt d'aveugler d'abord ſur ſon injuſtice, & tous ceux qui ſont bien, ne voient jamais de

néceſſité à aucune réforme. Voyez ce qu'eſt devenu én Franche-Comté le patriotiſme de ceux qui avoient demandé des Etats particuliers. Pleins de reſpect pour leurs anciennes formes, ils n'ont pas oſé les changer ; ils auroient cru violer la juſtice même.

Vos réclamations juſtes, preſſantes, univerſelles, ont monté juſqu'au Trône : un Miniſtre incoruptible, digne organe de la vérité, l'a préſentée avec courage à un Roi digne de l'entendre, & vous avez obtenu, non cette repréſentation proportionnelle à votre nombre, qu'eût dictée peut-être une juſtice rigoureuſe ; mais cette repréſentation égale qui ſuffit à la diſcuſſion de vos droits, & qui tôt ou tard les fera tous triompher.

Vous allez donc maintenant diſcuter & faire valoir vos droits : ici commencent vos devoirs, & prenez garde que dès ce premier pas vous marchez au milieu des écueils.

Un juſte reſpect pour la liberté des élections, a empêché le Souverain d'enchaîner vos ſuffrages. Il a laiſſé aux deux premiers Ordres une liberté qui n'eſt pas pour eux fort dangereuſe, & dont ils ne feront guere tentés d'uſer. Mais en même-temps il laiſſe au troiſieme la même faculté, qu'il eût été plus avantageux de lui ôter, s'il pouvoit jamais être avantageux d'attenter à la liberté pour mieux la ſervir.

C'eſt donc ſur votre ſageſſe que le Souverain ſe repoſe ; mais ſongez que la défiance eſt la ſageſſe du malheur. Un Miniſtre dont l'ame élevée plane au-deſſus de toutes les paſſions humaines, a pu, dans ſes vœux ardens pour la concorde, vous inviter à bannir de vos cœurs d'anciens préjugés

capables de l'éloigner ; il a pu croire qu'en choisissant hors de votre Ordre vos Représentans, vous couriez d'autant moins de risques, que celui qui trahiroit vos intérêts seroit sûr de s'avilir. J'aime à voir dans l'ame de celui qui préside aux destinées d'un grand Empire, cette noble confiance dans la vertu des hommes placés sous les regards publics ; j'aime sur-tout que cette confiance ne se rebute pas d'une premiere erreur : il me semble que ce sentiment seul nous révele tous les trésors de sa conscience, & tout le bien qu'on doit attendre de son administration.

Mais est-ce au hasard d'un patriotisme incertain qu'on doit commettre le sort d'un grand Peuple ? La prudence ne consiste-t-elle pas dans les combinaisons politiques, comme dans toutes les autres, à ne rien donner au hasard de ce qu'on peut lui ôter ? Et qu'importe l'avilissement de l'homme qui a fait le mal, quand le mal qu'il a fait est consommé ? Cette union si desirée & si desirable, cette union, source unique de toute prospérité, n'est encore ni dans les cœurs ni dans les intérêts. Ces intérêts particuliers, que l'amour de la Patrie étouffera sans doute, se débattent violemment en Franche-Comté, en Bretagne, & l'effet de cette lutte terrible est encore incertain. Quoique nous ne composions tous qu'une même famille, le Tiers-Etat est formé de membres dès long-temps déshérités. Une monstrueuse aristocratie féodale, dont des vestiges déshonorans subsistent dans quelques Provinces, malgré la douceur des mœurs Françaises, le cri de l'humanité indignée, & l'exemple touchant du Monarque, nous a durant six cens ans privés des droits de Citoyen, & même de ceux de l'homme. Ce

n'eſt ni l'humanité ni le patriotiſme qui nous ont remis en poſſeſſion de quelques portions de l'héritage commun. La politique des Rois, le faſte & la ruine des grands, la folie des Croiſades ont préparé l'affranchiſſement des ſerfs. C'eſt du prix de ſes ſueurs que le Tiers-Etat a acheté des droits que la nature lui avoit donnés, & dont la violence l'avoit dépouillé. Mais il n'a pas repris toute la place qu'il doit occuper. Il y a toujours des main-mortables en Franche-Comté, & des ſerfs au Mont-Jura. L'eſprit de féodalité infecte même nos mœurs. Il tient aux deux plus incurables maladies du cœur humain, l'avarice & l'orgueil; & lors même que les lumieres l'auroient adouci, il eſt prêt à renaître.

Irons-nous donc au moment où il s'agit de nos plus chers intérêts, choiſir pour nos défenſeurs ceux pour qui la juſtice, en devenant une obligation plus étroite ſera auſſi plus pénible? Voudrons-nous, pour rendre hommage aux ſentimens d'un Ordre diſtingué, calomnier le nôtre? annoncer par notre choix que nous manquons de talens, de vertus, & ſur-tout de courage, & que nous n'avons pas tout-à-fait ſecoué l'aviliſſement où nous fumes autrefois réduits?

Je ne voudrois point inſpirer de défiances dangereuſes, ni provoquer des excluſions humiliantes, & quoique je ſois perſuadé que le Tiers-Etat renferme dans ſon ſein des hommes qui auroient plus peut-être de cet eſprit de modération qui écarte les opinions extrêmes, concilie les intérêts oppoſés par de mutuels ſacrifices, & parvient plutôt au véritable point où toutes les vues, toutes les paſſions s'uniſſent pour le bien commun, je ſuis également convaincu que les deux premiers Or-

dres nous offriroient de vrais & d'ardens protecteurs : je crois néanmoins que nous devons poser, nous-mêmes la premiere pierre de l'édifice, commencer par assurer nos droits & qu'il importe à l'opinion que le Tiers-Etat doit donner & concevoir de lui-même, que du moins dans cette premiere assemblée ce soient des représentans pris dans son sein qui transigent sur ses intérêts & , que dans une occasion aussi essentielle il demande tout à la justice & rien à la générosité. Lorsque les Ordres une fois rapprochés n'auront plus qu'une ame, ne formeront qu'un vœu, & qu'en conservant les nuances qui dans la société distinguent les rangs, on aura effacé toutes celles qui séparent les intérêts, le Tiers-Etat donnera, le premier, l'exemple de cette confiance honorable également pour l'Ordre qui l'obtient & pour celui qui la donne. Il fait qu'il y a aussi une prudence trompeuse qui éloigne du but qu'on veut atteindre, & que pour faire naître la vertu dans nos ames, il faut souvent l'y supposer.

Ecoutez, ô vous qui allez être associés aux intentions bienfaisantes de votre Roi, vous que la Patrie va investir du plus honorable sacerdoce, écoutez les vœux d'un Citoyen qni aime son pays, qui le voit à regret en proie à des dissentions funestes, & qui voudroit que chacun se pénétrât profondement de cette vérité simple, mais toujours oubliée, que *le bonheur commun peut seul faire le bonheur particulier.*

Vous êtes apellés, non à changer la Monarchie ; cette forme de gouvernement qui convient à nos mœurs est déterminée par notre position physique ; c'est la plus durable, celle qui procure le plus de puissance au-dehors, & le plus de tran-

quillité & de bonheur au-dedans. Elle a de plus cet avantage qu'on n'a pas aſſez remarqué, que lors même que les principes en ſont ébranlés, l'autorité du Souverain étant eſſentiellement légitime, reſte toujours aſſez forte pour rallier autour d'elle les opinions diviſées, & peut, en réparant toutes ſes erreurs, s'ordonner elle-même de nouveau ſur un plan plus juſte & plus utile. D'ailleurs l'eſprit monarchique eſt tellement fondu dans notre caractere national que ſi nous parvenions à le dénaturer, nous ne quitterions un maître que pour en prendre pluſieurs.

Mais pour rafermir ce bel édifice qui chancelle, replacez-le ſur ſes antiques fondemens. Faites revivre cette belle conſtitution que Charlemagne avoit donnée à nos peres & que la foibleſſe de ſes ſucceſſeurs leur fit perdre. Tout ce qu'un homme peut faire pour dominer l'avenir, ce grand Prince l'avoit fait, mais il étoit ſeul éclairé dans un ſiecle de ténébres. Il laiſſa de bonnes lois & non le génie qui les lui avoit fait concevoir, & alors le génie ſeul pouvoit deviner la néceſſité de bonnes lois.

Créez-nous un ordre public, un ordre fixe & immuable ; car depuis long-temps toutes les autorités qui nous gouvernent ont caché leurs limites dans l'ombre. Un ſiecle de diſputes n'a pu encore déterminer ce qu'elles peuvent faire & où elles doivent s'arrêter. Diſſipez ces ombres funeſtes. Il importe que tous les pouvoirs ſoient définis & fixés, ils en inſpirent plus de confiance & en acquierent plus de force.

Cet ordre public, immuable, qui devient d'autant plus néceſſaire aux hommes qui s'éclairent, que preſque toujours ces premiers rayons de lumiere les inquietent, & qu'incertains ſur l'éten-

due de leurs maux, c'eſt plutôt leur imagination que leurraiſon qui la meſure, fondez-le d'abord ſur de bonnes lois ; & ces lois politiques, félicitez-vous encore de n'avoir pas à les imaginer ou à les concevoir. L'eſprit novateur qui ſe joue de toutes les opinions, vous plongeroit peut-être dans des incertitudes ſans fin, & vous perdriez à vous débattre dans d'éternelles vacillations, ces inſtans précieux & fugitifs que la Providence n'accorde qu'une fois au ſalut des Empires, & dont toute la ſageſſe humaine ne peut ni prévoir, ni préparer le retour. Félicitez-vous de n'avoir pas à bâtir ſur un ſol neuf, & de trouver, comme vous l'a dit un de vos Ecrivains, dans les monumens de votre hiſtoire *des matériaux tout conſtruits.* Mais dans le choix de ces matériaux, que votre raiſon vous éclaire, & non la ſienne. Elle vous conduiroit peut-être doucement à ce moyen âge de notre hiſtoire qui donna naiſſance à l'épouvanable doctrine des fiefs, & ſans vous en être défiés, vous retrouveriez dans vos mains quelques fragmens de vos chaînes.

Remontez aux premiers ſiecles de la Monarchie : toujours un ſens juſte dicta les premieres lois des Nations. L'enfance des ſociétés eſt comme l'enfance des hommes. Elle ſait fort bien travailler à ſon bonheur, & ſi elle a beſoin d'inſtruction & d'expérience, c'eſt que ſes rapports, en s'étendant, compliquent ſes intérêts ; mais ils ne les dénaturent pas. Souvent la ſimplicité de l'enfance feroit encore le bonheur & la gloire de l'âge mûr, & ſert de regret éternel à qui n'a rien mis à ſa place. Retour périodique des Aſſemblées nationales, octroi des ſubſides dans ces Aſſemblées, conſentement aux lois générales ; tels étoient les

droits que s'étoient réservés nos ancêtres ignorans & grossiers : en nous civilisant, nous les avons perdus. Le recouvrement de ces droits a coûté des flots de sang à l'Angleterre, & c'est du milieu des tempêtes civiles qu'elle a élevé cette constitution immortelle qui en bannira pour jamais le retour. Pour nous, c'est au cœur paternel de LOUIS XVI, que nous en devrons une aussi libre & moins orageuse. Sans armes, sans violence, par la seule puissance de la raison & des lumieres, & ce qui honorera à jamais la Nation & le Prince qui la gouverne, par le simple rapprochement de cette Nation & de son Roi, elle obtiendra le plus grand bienfait qu'un Peuple puisse mériter & recevoir. L'ambition de *Richelieu*, la fierté de *Louis XIV*, la foiblesse de son successeur, & peut-être cette idée échappée à un grand génie de notre siecle, de la nécessité des pouvoirs intermédiaires dans une Monarchie, nous ont séparés trop long-temps des regards de nos Souverains. Certains que nous ne pouvons avoir qu'un même intérêt, qu'un même bonheur, qu'une même puissance, constituons-nous de maniere à cimenter, à éterniser ce besoin réciproque, de maniere à en faire un lien inviolable & sacré, un lien d'affection & de confiance, qui garantisse & l'autorité du Maître, & la liberté des Sujets.

Constituons-nous ; car les vertus des bons Rois meurent avec eux. Titus & Marc-Aurele avoient rendu Rome heureuse ; mais après leur mort, Rome resta avec de mauvaises mœurs, de plus mauvaises lois, & eut Domitien & Commode pour maîtres.

Constituons-nous ; car les mœurs des Nations se corrompent ; & tant de causes y concourent,

qu'il eſt preſque inévitable que les volontés particulieres une fois dépravées, ne dépravent à la fin la volonté publique; & alors il ne ſeroit plus temps de nous donner un régime auquel nous ne conviendrions plus; & nous irions nous abymer, ſans retour, dans le deſpotiſme où vont s'engloutir les grandes ſociétés dont tout précipite la pente.

Conſtituons-nous; car ſi on ne profite pas des criſes politiques, elles deviennent dangereuſes. Si elles ne rendent pas la liberté, elles l'ôtent; & il n'eſt qu'un inſtant peut-être où les Peuples vieillis dans leurs habitudes, puiſſent, comme l'a dit Rouſſeau, *reprendre la vigueur de la jeuneſſe, & ſortir des bras de la mort.* Si cet inſtant n'eſt pas mis à profit; ſi avec le ſentiment de nos maux, l'énergie nous manque pour en deſirer le terme, & le hâter, nous ne ſommes pas dignes d'un meilleur ſort. Qu'a-t-on à faire de bonnes lois, où il n'y a plus d'hommes?

Conſtituons-nous, enfin; parce qu'une bonne conſtitution peut ſeule ramener le crédit public, en l'établiſſant ſur la baſe ſolide de la richeſſe nationale, rendre à tous les reſſorts du Gouvernement, récemment ébranlés, une activité ſalutaire, former un centre d'unité où les vœux épars des individus & des corps puiſſent, ſans ſe heurter, s'attacher & ſe confondre dans un intérêt commun; parce qu'une conſtitution, fût-elle même défectueuſe ou imparfaite, vaudroit encore mieux que ces luttes éternelles du pouvoir ſuprême contre ceux qui en émanent, luttes qui les affoibliſſent tous, & qui font que le Citoyen, ſans ceſſe preſſé entre des devoirs oppoſés, ne goûte ni les fruits de l'obéiſſance, ni ceux de la liberté.

Que cette conſtitution ſoit juſte; c'eſt-à-dire,

que les droits de chaque claſſe de Citoyens ſoient reſpectés, en tant qu'ils ne nuiſent pas à ceux des autres claſſes; que celles qui ſe ſont réſervées les rangs & les honneurs, jouiſſent des rangs & des honneurs; mais que l'égalité dans la contribution aux charges publiques conſole celle qui eſt dévouée à tous les travaux, & qui n'a jamais ſollicité d'exemptions; qui ne demande pour privilege que cette égalité même. Sans doute l'inégalité dans les faveurs de la Patrie, n'eſt pas une injuſtice; elle devient même le but d'une ambition légitime: mais ce qui eſt injuſte, c'eſt que le ſort des uns ſoit aggravé de tout ce dont celui des autres eſt amélioré. Cherchez d'autres récompenſes. Il eſt intolérable que celles-là exiſtent, & leur poſſeſſion éternelle n'en fera jamais une propriété.

Que cette conſtitution ſoit libre; & ne vous trompez pas ſur ce point délicat. Vous avez beaucoup à faire pour notre liberté politique, mais plus encore pour notre liberté civile. La meſure de la premiere eſt néceſſairement circonſcrite par la nature du Gouvernement. Dans une Monarchie où le pouvoir eſt dans les mains d'un ſeul, & ſur-tout dans un vaſte Royaume, environné de voiſins puiſſans & jaloux, il importe pour l'intérêt même des Sujets, que la puiſſance du Monarque ſoit affermie au dedans, pour qu'elle ſoit redoutable au dehors; qu'il y ait de l'unité dans les deſſeins, pour qu'il y ait de la force dans l'exécution; & il faut bien racheter par quelques ſacrifices cette tranquillité intérieure dont jouiſſent les grands Etats, ſi favorable à l'induſtrie, aux arts, & à toutes les jouiſſances de la vie. Accorder ſes impôts, & conſentir lui-même à ſes lois, voilà l'étendue d'influence politique que le Peuple peut déſi-

rer en France. Elle suffit pour le rendre heureux & puissant, parce qu'elle renferme tous les droits qui sont précieux à chaque Citoyen, la propriété de ses biens & celle de sa personne. En Angleterre cette liberté est moins limitée : le corps représentatif a le droit d'éxaminer & de discuter les rélations politiques de l'Etat ; mais il est une circonstance impérieuse qui a pu déterminer ou favoriser cet accroissement d'influence nationale, c'est la position physique qu'on ne se donne pas ; cette situation isolée au milieu des mers, loin de toute invasion subite, par conséquent sans les craintes qui en naissent, qui nécessitent un état de défense plus fort & sur-tout plus prompt. Ainsi, en Angleterre, la machine politque peut rouler avec plus de lenteur, sans que cette lenteur nuise à sa sûreté. Ce n'est pas de même en France. Ne demandez donc que cette influence qui nous convient. Trop d'Ecrivains, dans leurs reves sur le bonheur public, négligent cette science des convenances locales, qui sont comme les dōnnées en mathématiques, sans lesquelles on ne trouveroit aucune *inconnue*, & on ne résoudroit aucun problême. Ils moulent une Nation sur une autre différente de mœurs, de caractere, de grandeur, de puissance ; & ils s'étonnent que les institutions qui ont fait prospérer l'une, nuisent à la prospérité de l'autre, sans songer qu'il faudroit, pour réussir, tout transplanter à la fois.

La société a pour vrai, pour unique fondement la propriété. Des philosophes ont nié ce principe, parce que la communauté des biens a pu exister dans de petites Républiques, comme Lacédémone, où la législation forçoit en tout la nature. Mais ce qui sort de l'ordre naturel fait exception. Un mi-

racle en politique ne prouve rien. Aſſurez donc d'abord la propriété de nos biens par le droit d'accorder nos tributs, aſſurez-la par une loi conſtitutionnelle qui faſſe revivre toutes celles qui ont été oubliées juſques à ce jour. Le Roi vous rend ce droit que vous n'avez jamais pu perdre. Il l'a ſolemnellement déclaré, & vous pourriez ſans crainte vous abandonner à ſa juſtice, comme il s'abandonne lui-même à votre reconnoiſſance; mais étendez vos vues dans l'avenir; & que les vertus de votre Souverain ne détruiſent pas le bonheur de vos deſcendans dont vous gouvernez aujourd'hui les deſtinées.

Aſſurez par une loi, & par une loi inviolable, la propriété de notre perſonne : c'eſt la plus ſacrée, la plus précieuſe; celle qu'on n'engage jamais au maintien de l'ordre ſocial qu'autant qu'on le viole; celle ſans laquelle il n'eſt pour le Citoyen ni bonheur ni puiſſance; celle que ſon conſentement même ne peut aliéner. C'eſt bien aſſez que notre vie entiere ſe paſſe ſous le glaive de la loi; que les moindres infractions à l'ordre ſévere qui pour le bien de tous demande à chacun tant de ſacrifices, puiſſent entraîner la perte de notre liberté, de notre honneur, de notre exiſtence civile ou naturelle, ſans qu'un autre glaive inviſible puiſſe à chaque inſtant tomber ſur nos têtes, nous enlever à nos femmes, à nos enfans, à nous-mêmes, & donner ainſi le ſpectacle ſcandaleux d'un Citoyen innocent ſacrifié au bien de la ſociété qui ne l'avoit pas jugé néceſſaire & qui ne le demandoit pas.

Ces reſſources affreuſes de la haine & de la vengeance qui ſervent ces paſſions & qui les font naître; ces reſſources dont n'a pas beſoin le pour

voir qui ne franchit pas ses bornes, accusent toujours la main qui les emploie. Elle est ou tyrannique ou foible ; & si jusques ici un ordre de pouvoirs mal distribués ou méconnus, des résistances ambitieuses ont pu quelquefois forcer le Souverain à déployer cet appareil terrible, à user de ces armes funestes ; l'ordre public une fois établi, la loi mise à la place de la volonté particuliere & commandant une obéissance stricte, quel besoin pourroit encore en légitimer l'usage ? Seroit-ce l'honneur des familles ? Mais la nationva s'assembler, & sans doute elle proscrira ce préjugé déplorable qui nous rend comptables des fautes qui ne viennent pas de nous. Jusques ici la philosophie l'a attaqué sans succès, parce qu'elle étoit sans force. Eh ! que peut la pensée de quelques hommes contre la pensée universelle d'une nation ? Mais les esprits y sont préparés, & un préjugé est presque détruit à l'instant où il est reconnu. Il naît de l'opinion, & périt par elle. Que nul criminel n'échappe à la vengeance publique, & bientôt, comme l'a dit Duclos, *aucune famille n'aura rien à reprocher*, & l'honneur ne pourra être enlevé à chacun que par ses propres actions ; & toute la dignité de l'homme lui sera rendue. Ainsi, en même temps que vous établirez une puissance legale, juste, inflexible, demandez donc la proscription absolue des Lettres de Cachet, qui ne peuvent être le ressort nécessaire que d'un Gouvernement sans nerf; qui substituent la violence à la force, la volonté au droit, & mettent l'obéissance de l'esclave à la place de l'obéissance du Citoyen.

Coupez, coupez toutes les racines de ce monstrueux despotisme, où il renaîtra de lui-même :

il renaîtra de notre cupidité, de notre ambition, de toutes les passions viles dont le régime social nous infecte ; il renaîtra de cet abaissement de la volonté, de cet avilissement du cœur qu'il produit ; car le plus grand de ses crimes est que les peuples qu'on accoutume à ce régime odieux finissent par en sentir le besoin. Souvenons-nous éternellement que la lâcheté des Romains fatiguoit Tibere. Ce monstre se plaignoit de leur trouver une bassesse qu'il ne leur avoit pas donnée. Il eut voulu accomplir seul l'œuvre entiere de la tyrannie.

Mais l'esclavage le plus honteux peut-être, celui qui seul les prépare tous, c'est l'esclavage de la Presse. Comment & par quel délire a-t-on jamais pu consentir à enchaîner ainsi l'esprit humain dans son essor ; à perdre le fruit du plus beau des arts, de cet art qui semble consacré par la Providence elle-même à presser la marche du tems, à amener toutes les vérités, à provoquer toutes les justices ? Comment & par quel délire s'est-on flatté de pouvoir jamais arrêter la pensée dans son cours en sorte que de tous les points de la terre il n'en échappât aucun rayon ? Et certes! si on a tant le desir de faire rétrograder l'espece humaine, il ne faut pas seulement gêner cet Art, il faut l'anéantir. Ce ne seroit pas même assez ; car il resteroit toujours le génie qui l'inventa, génie que l'intérêt, l'ambition, la politique peuvent bien comprimer pour un temps, mais qui surmonte tôt ou tard toutes les résistances : oui, les gênes, les prohibitions, les *mesures* avec lesquelles, suivant même les projets d'un Ministre patriote, on nous retireroit d'une main le bienfait qu'on nous accorderoit de l'autre, n'arrêtent que les esprit ti-

mides qui ne ſont pas dangereux. L'audace d'un génie inquiet qui ne connoît rien de ſacré brave tous les réglemens. Elle tire même une partie de ſa hardieſſe du vain point d'honneur d'avoir franchi toutes ces barrieres : ainſi, on a le mal de l'excès de la liberté, & on n'a pas le bien qu'il produit. On l'a déjà dit, c'eſt la lance d'Achille, qui guérit les plaies qu'elle fait. L'ignorance & l'erreur peuvent-être utiles en ſervant à nous cacher nos miſeres ; mais je crois que c'eſt là le ſeul avantage qu'on peut en retirer, au-lieu que les lumieres peuvent guérir nos maux : elles peuvent au moins faire trembler celui qui en méditeroit de nouveaux, arrêter le crime dans ſa penſée. La liberté de la Preſſe nous a, tout recemment, ſauvés ſur le bord du précipice. Elle a fait avorter des projets perfides dont l'ignorance eût ſécondé le ſuccès ; elle a donné une leçon néceſſaire à ceux qui auroient pu douter de la Nation. Sans doute on en abuſera, parce qu'on abuſe des meilleures inſtitutions, parce que le vice profite même de ce qui favoriſe la vertu : mais en s'avançant dans la durée des ſiecles, on voit que toutes les erreurs naiſſent & périſſent ; que la raiſon laſſe à la longue tous les préjugés, & que la juſtice & la vérité reſtent toujours debout ſur les débris de toutes les opinions : les bons Souverains, les bons Miniſtres, rien de ce qui eſt bon ne peut y perdre, & devons-nous prendre des précautions pour les méchans ?

Quand vous aurez ainſi poſé ces baſes éternelles d'un ordre ſocial, convenable à un Peuple ſenſible & léger, qui deſire affermir dans la main de ſon Roi les pouvoirs légitimes, & garantir cependant de toute atteinte des droits qui lui ſont

chers, vous jetterez peut-être un regard ſur nos Loix civiles, & ſans doute vous ſerez effrayés de cet amas de Coutumes biſarres que le temps a amoncelées ſur les magnifiques débris de la légiſlation Romaine. Mais ne vous hâtez pas de travailler à leur réforme. Ces Loix, ces Coutumes ſont les racines par leſquelles un Peuple tient à ſon ſol. Ceux qui vouloient nous aſſujettir à une légiſlation uniforme, n'avoient pas profondément réfléchi ſur la nature humaine. Ils euſſent ſans doute effacé auſſi les mœurs particulieres, les caracteres diſtinctifs de chaque Province : ils détruiſoient inſenſiblement l'amour de la Patrie, en empêchant qu'on ne fût étranger nulle part. Ces premieres habitudes, ces premiers rapports ſous leſquels le Citoyen a reçu ou formé ſes penchans & déterminé ſon caractere, les Loix ſous leſquelles nous ſommes nés, y ont autant de part que l'éducation. La Coutume qui, dans quelques cantons de la France, accorde à l'ainé d'une famille tout l'héritage de ſes peres, doit ſans doute influer puiſſamment ſur le naturel de leurs habitans. Cette Loi bleſſe les droits de la nature ; elle eſt évidemment injuſte, elle peut & doit être changée ; mais je n'en conſidere, dans ce moment, que l'influence, & il eſt aiſé de ſentir avec combien de précaution, avec quelle ſageſſe on doit toucher aux Loix civiles d'une Nation. Laiſſez-nous quelque choſe d'ancien, & qu'un amour inconſidéré des nouveautés ne vous faſſe pas regarder la ſimplicité des Loix comme leur premier mérite, au moins dans leurs rapports avec les intérêts privés des Citoyens. Fiez-vous au temps, il effacera peu à peu toute la rouille de la barbarie.

Mais les Loix criminelles...... Ah ! il preſſe

de tranquilifer l'innocence au fond des cachots où elle gémit, où elle s'effraye des préventions de nos Loix, où elle fe redoute elle-même. Il preffe d'accomplir les vues bienfaifantes des Montefquieu, des Servan, des Dupaty; & ce n'eft pas affez : nous devons aller au-delà de leur humanité même. Ils n'avoient pu prévoir que la Nation feroit bientôt appellée à travailler à fon bonheur, & ils ne pouvoient demander à un Gouvernement jufte, mais toujours timide fur ces importantes révolutions, par la crainte de bleffer l'opinion générale dont les progrès ne font pas toujours en raifon des vœux de la Philofophie, que des réformes partielles pour adoucir le fort des accufés, & les préferver de leurs terreurs. Ainfi l'abolition du fecret de la procédure, un Confeil donné aux accufés, une proportion fage entre les délits & les peines, des dédommagemens accordés à l'innocent abfous, formoient à peu près toutes les réformes qu'ils folicitoient de la juftice éclairée du Légiflateur. Le temps n'étoit pas venu de fe conftituer une liberté plus étendue. On ne fongeoit qu'à garantir l'innocence accufée, & non le Citoyen paifible, de la puiffance injufte des Loix. Mais lorfque les Etats-Généraux méditeront fur cette importante réforme du Code pénal, pourront-ils laiffer à l'écart ce premier principe, qu'il ne faut faire au maintien de l'ordre focial que les facrifices qui lui font abfolument néceffaires ; que tout ce qui va au-delà bleffe le droit de propriété de notre perfonne ? Pourront-ils ne pas confidérer que toute fa vie le Citoyen eft, comme je l'ai dit, fous le glaive de la Loi, & qu'il ne faut pas que ce glaive foit fufpendu à un fil fi léger qu'il

puiſſe en concevoir des craintes qui affoibliſſent en lui le ſentiment de ſa dignité & de ſes droits? La Juſtice criminelle nous enleve néceſſairement une portion de notre liberté, & cette portion doit être la plus petite poſſible. Ce n'eſt donc pas aſſez que jamais la volonté de l'homme ne puiſſe être ſubſtituée à celle de la Loi, & que nous ſoyons raſſurés contre les erreurs de ſes Miniſtres ; il faut que nous n'ayons pas à craindre les erreurs de la Loi elle-même ; il faut que dans toute inſtruction qui n'a pas pour objet un crime capital, nous puiſſions donner caution de notre perſonne, comme en Angleterre ; qu'un décret injuſte ne nous force pas à nous débattre dans les horreurs d'une priſon contre des ennemis cachés ou publics, pour avoir enſuite à ſolliciter des réparations qui ne réparent rien, & à fatiguer les Tribunaux du ſoin de nos vengeances. J'ai cité l'Angleterre, parce que le Peuple Anglais, fier & ſage tout à la fois, n'a pas cru pouvoir mieux fonder ſa liberté politique que ſur la liberté civile, parce que, ſans s'embarraſſer de la confuſion qui regne dans ſon Code civil, il a donné à ſa légiſlation criminelle toute la perfection que la raiſon humaine peut lui donner, ſoit pour maintenir l'énergie du caractere national, ſoit pour laiſſer à chaque Citoyen toute la meſure de bonheur dont la ſociété ne lui demande pas le ſacrifice.

Et qu'on ne diſe pas qu'il ſeroit dangereux de tranſporter en France cette étendue de liberté ; qu'elle ne conviendroit ni à nos mœurs, ni à notre caractere ; que la Loi d'*habeas corpus*, que l'établiſſement des Jurés, que la caution, &c. ne peuvent ſans riſque, avoir lieu parmi nous.

Ces inſtitutions ou ces formes ſont au contraire bien plus néceſſaires dans un pays où les charges de Magiſtrature ſont vénales & héréditaires, & où cette dictature terrible qui veille au repos de la ſociété, devient par cela même le patriotiſme de quelques familles.

Quant à la douceur ou à la ſévérité des peines, elles influent moins ſur les mœurs, que les mœurs n'influent ſur elles. Des mœurs douces commandent des Loix douces ; car elles nuiſent à l'exécution des Loix ſéveres, & il vaut mieux ſans doute que le crime ſoit puni avec douceur, que s'il demeuroit impuni ; c'eſt l'intention que le Souverain vient de manifeſter dans ſes projets de réforme : vous ne tromperez pas le vœu de ſon cœur, & vous n'attenterez pas à l'humanité de la Nation.

Si vous ajoutez à ce bienfait des Etats Provinciaux liés étroitement à l'adminiſtration générale, & conſtitués comme ils doivent l'être, une perception des tributs facile, qui en diminue la peſenteur, & qui en accélere le dépôt dans le tréſor public, le redreſſement de ces abus particuliers qui vont être révélés, & dont chaque Province va ſe plaindre, l'extinction des entraves du commerce, des extorſions du fiſc, & tous les biens de détail qui naiſſent d'un ordre bien établi, à quel point de proſpérité ne porterez-vous pas ce beau Royaume tant de fois ſorti de ſes ruines, & dont les longues guerres de Louis XIV, les folies de la Régence, les malheurs du regne qui a ſuivi, l'impéritie, le deſpotiſme, la déprédation de tant de Miniſtres qui ſe ſont ſuccédés, n'ont pu conſumer les reſſources, parce que l'homme a dans ſes forces morales un ſupplé-

ment continuel à ſes forces phyſiques, parce que l'homme, comme la nature, répare toutes ſes pertes, & que les grandes Nations ont dans l'étendue de leur territoire, la richeſſe de leurs productions, leur induſtrie, leurs arts, leur commerce, une maſſe de puiſſance que de longs malheurs énervent, mais n'abattent pas.

Voilà les vœux de la Philoſophie & de la raiſon : d'anciens préjugés les combattent encore, ils en triompheront peut-être, mais ce ne ſera pas pour long-temps. Et les hommes & les choſes, tout eſt entraîné aujourd'hui par un mouvement rapide que perſonne ne peut plus arrêter, pas même les Philoſophes qui l'ont provoqué ; les peuples de l'Europe tendent avec force vers tout ce qui eſt juſte & vrai, & le cours des événemens eſt tellement preſſé ſur cette fin de ſiecle, la circulation des idées eſt tellement prompte, que le développement de la raiſon générale en eſt néceſſairement accéléré, & qu'aujourd'hui les agitations intérieures d'une Nation préparent la deſtinée des autres.

Vous les exaucerez ces vœux qu'a dicté l'amour le plus pur & le plus déſintéreſſé de la patrie, ô! vous, Monarque bienfaiſant, qui deſcendez au milieu de votre peuple pour chercher dans les tréſors de ſon amour & de ſa confiance, un bonheur que vous n'avez pu trouver ſur le Trône ; vous dont le cœur vraiment paternel eſt pénétré de plus de ſollicitude pour nos droits & notre liberté que nous n'en montrons nous-mêmes. Vous exaucerez des vœux que votre bonté ſeule nous a fait concevoir : car nos eſpérances ſon encore un de vos bienfaits. Achevez les penſées immortelles de Henri IV, donnez-nous des Loix

D

qui aſſurent à nos deſcendans le fruit de vos vertus : car les Loix ſeules peuvent conſtituer un bonheur & une puiſſance durables ; ſeules elles enchaînent le génie mobile d'une Nation, & la préſervent d'elle-même. Donnez-nous par un premier acte de votre volonté toute puiſſante, un ordre de choſes qui ne ſoit plus ſoumis à votre volonté, & en abjurant ainſi la puiſſance abſolue du deſpote, ne craignez pas de voir affoiblir la puiſſance légitime du Souverain ; l'affection de vos ſujets vous en eſt un ſûr garant ; elle la portera plus haut encore, & la placera loin de ces uſurpations ſecretes qui s'efforcent de la partager ; loin de ces réſiſtances déſordonnées qui en combattent l'exercice le plus ſalutaire. Que ces courtiſans inquiets qui ne voient jamais qu'avec frémiſſement la vérité s'approcher du Trône, qui voudroient reculer un Roi de ſon peuple pour qu'il ne vît pas de près ſes malheurs ; que ces courtiſans corrompus, qui profitent ſeuls des déſordres publics, & qui ne croient jamais avoir atteint le terme des maux que le peuple peut ſupporter, tentent de vous effrayer ſur les ſuites de la réſolution qui ſe prépare ; qu'ils eſſayent de vous faire enviſager comme une diminution de votre autorité vraie & juſte, les regles que vous poſerez vous-même pour mieux en aſſurer l'uſage ; fermez l'oreille à leurs inſinuations perfides, elles vous conduiroient à un deſpotiſme qui n'eſt profitable qu'à eux : vous ſeriez moins bon ſans être plus puiſſant, & le Roi le plus fait pour être aimé de la Nation qui ſe livre avec le plus d'abandon à ſes Maîtres, ne gouvernant plus que des hommes ſans liberté, n'auroit que des vertus ſans fruit, & ne porteroit qu'un ſcep-

tre ſans gloire. Craignez leurs adulations menſongeres; les courtiſans flattent les Rois & les trompent; le Peuple les bénit & ne les trompe pas ; il vous dira toujours tout le bien qui vous reſtera à faire, tout le mal qui vous reſtera à réparer; il aidera votre juſtice, il avancera votre ſageſſe & le bonheur qu'il ſe ſera ainſi préparé par ſes lumieres ; il aimera à le tenir de vous, de votre protection tutélaire; il aimera à vous environner ſans ceſſe de la préſence & du ſouvenir de vos bienfaits.

Et vous, Miniſtre ami du Peuple, qui, porté de nouveau à la tête des finances par l'influence de l'opinion publique, venez de rendre à cette même opinion un ſi éclatant hommage, vous qui, le premier peut-être, avez fait entendre dans le conſeil des Rois une voix accuſatrice du pouvoir arbitraire, vous qui ſoutenez dans ce moment la France ſur le penchant de ſa ruine, à qui elle doit même une partie des lumieres qui l'ont empêchée de ſuccomber ſous les coups de deux hommes ambitieuxqui jugoient mal de ſes maux & de ſes reſſources, & qui vouloient fonder le coloſſe de leur puiſſance ſur un aveuglement déjà à ſon terme, pourſuivez avec courage ce plan de régénération nationale, qui fait d'avance pâlir tous les deſpotiſmes. Subſtituez, ſuivant votre ſublime expreſſion, le génie d'une nation, *qui ne s'éteint point*, & qui ne ſe trompe pas, au génie de quelques hommes que leur foibleſſe peut égarer, que la faveur peut corompre, qui peuvent manquer ou du talent de tout voir ou de la volonté de tout faire. Sans doute vous exciterez des haines, & des haines actives, des cris deſaprobateurs s'éleveront contre vos meilleurs projets; on calomniera

542

les élans de votre génie ; on calomniera les précautions même de votre ſageſſe ; le bien que vous aurez fait ne vous ſera pas pardonné, celui que vous méditerez le ſera moins encore ; car la haine s'aigrit des progrés de la vertu, comme de ceux de la gloire. Mais qu'importe ? Il ne peut y avoir d'injuſtice qui décourage une grande ame, pas même celle d'une nation entiere. On douta de Sully, on proſcrivit Colbert, mais la proſpérité de la France ſous leur miniſtere, expioit d'avance ſon ingratitude. On abuſe pour un temps un peuple léger, on ne le pervertit pas ; & même aujourd'hui il n'eſt plus au pouvoir de ce Peuple de diſpoſer de la gloire de ſes grands hommes ; elle appartient à l'Europe entiere dont les jugemens dévancent ceux de la poſtérité.

FIN.